

● (1700)

Je l'ai dit et je le répète, à plusieurs reprises, récemment, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), le député de Lotbinière (M. Fortin) et le député de Scarborough-Ouest (M. Harney) et moi-même avons débattu ce point. Il me semble que tout le monde soit d'accord sur le principe qu'il nous faut adopter une loi dans ce domaine.

Je demande aujourd'hui à tous les députés ce qu'ils attendent pour légiférer, pour édicter des règlements et normes qui permettront aux policiers de se servir d'une table d'écoute afin d'assurer dans notre pays la paix qu'on désire tellement, et dont on a tellement besoin. Que voulons-nous, nous voulons l'adoption d'une loi assez sévère et en même temps, assez souple, pour nous permettre, tout en protégeant la vie privée, d'assurer à notre société une sécurité minimum.

Si je devais donner un titre à ce bill, ce serait peut-être un double titre: Loi sur la protection de la vie privée, et exigences de la sécurité au Canada. Le ministre lui-même, à la suite de plusieurs réunions du comité, a consenti à amender le bill dans un certain sens, parce que nous avons dit que nous vivions dans une société démocratique. Nous avons présenté ce bill non pas en prenant la position très rigide que nous ne consentirions à aucun amendement.

Je crois que le bill présentement à l'étude, à l'étape du rapport, est justement une preuve de la collaboration du gouvernement, et qu'il faudrait s'attendre à la même collaboration de la part des trois partis de l'opposition. Je vois trois anciens procureurs généraux qui siègent dans les rangs du parti conservateur progressiste. Je sais que jamais ils ne manquent l'occasion de dire qu'ils ont été procureurs généraux ou ministres de la Justice chez eux. Moi, je me demande ce qu'ils font ici. Ils nous disent toujours qu'ils ont tellement fait dans leurs provinces, qu'ils ont réglé tant de problèmes.

Je leur demande quelle réforme fiscale, judiciaire ou pénitentiaire ils ont entreprise lorsqu'ils étaient eux-mêmes procureurs généraux ou ministres de la Justice. Le député de Saint-Hyacinthe est toujours prêt à proposer de très importantes réformes judiciaires. Je me souviens bel et bien de l'époque où il était ministre de la Justice du Québec. Je ne lui demande pas de rendre compte de son mandat. Qu'est-ce qu'il a fait pour améliorer les lois à la direction de son ministère? Qu'est-ce qu'il a fait dans le domaine de la réforme judiciaire ou pénitentiaire? Ce sont des questions que je lui pose. Aujourd'hui, non seulement a-t-il changé de parti, mais il a aussi changé d'idée. A mon avis, il a un peu trop d'idées aujourd'hui. Tout ce qu'il nous propose, lorsque des questions très importantes sont discutées à la Chambre, c'est toujours la tenue d'enquêtes.

On nous a encore proposé, durant la période des questions orales, ce midi, de faire des enquêtes dans le domaine du pétrole, de la justice, des pénitenciers. On nous demande de toujours faire des enquêtes. Quant à moi, je dis que je ne veux pas vivre dans le passé. Nous savons que nous sommes élus par le peuple. Nous avons été élus par des citoyens responsables, dont nous devons connaître les problèmes. C'est à nous de nous employer tous ensemble à résoudre ces problèmes. Il ne s'agit pas de trouver ce qui a mal fonctionné dans le passé, mais d'essayer de dire ce que nous allons faire ensemble pour que les choses aillent mieux à l'avenir, comment il va falloir nous atta-

Protection de la vie privée

quer aux problèmes, et quel instrument il va falloir donner aux policiers pour qu'ils puissent faire régner la paix dont nous avons besoin à l'intérieur de la société, aux niveaux municipal, provincial et national.

Voilà donc le mandat que nous avons reçu de la population. Je ne vois pas pourquoi nous avons discuté d'une chose aussi importante pendant trois ans, alors que tous les députés semblent d'accord tout au moins sur le principe de ce bill. Si nous devons nous prononcer, proposons-le à la Chambre, cessons de prononcer de grands discours et votons sur ces amendements, parce que le peuple nous a confié un mandat. Il nous appartient de nous en acquitter, parce que nous aurons à en rendre des comptes si nous ne l'avons pas accompli de la façon la plus efficace, afin d'assurer la protection non seulement à l'individu, mais de la société tout entière.

[Traduction]

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le député de New Westminster (M. Leggatt) a exposé sa position sur les amendements que nous débattons. C'est la position que notre caucus a qualifiée de puriste, mais je dois dire que l'opinion du député n'est pas partagée par tous les membres du caucus, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit mauvaise. Elle est peut-être trop avancée. Je pense pouvoir exposer le point de vue de la majorité des membres de notre caucus. Nous estimons qu'une mesure législative interdisant l'utilisation des tables d'écoute s'impose, mais qu'il faut prévoir une ou plusieurs exceptions. C'est là l'opinion que nous avons défendue à la deuxième lecture et nous nous sommes efforcés d'apporter au comité des amendements pour rendre le bill plus ferme.

Selon la majorité de nos députés, les circonstances exigent que la police ait l'autorisation de recourir à l'écoute électronique dans des cas précis. Si je comprends bien les amendements du député de New Westminster, ils interdiraient tout simplement l'écoute électronique, un point c'est tout. En écoutant l'ancien procureur général des États-Unis, M. Ramsey Clark, exposer son point de vue, je me suis presque laissé gagner. Ses arguments étaient solidement étayés. Vous aurez noté, monsieur l'Orateur, que j'éprouve de la difficulté à choisir mes mots, sans doute parce que d'un point de vue philosophique, j'approuve les amendements tout en étant d'avis qu'on ne peut, dans la pratique, les adopter pour le moment.

● (1710)

J'espère que dans trois ou cinq ans, ou même moins, nous pourrions revenir là-dessus et apporter les amendements proposés par le député de New Westminster. Pour l'instant, je crois que nous devons nous contenter des principes énoncés dans le bill, tout en espérant le renforcer s'il y a lieu. Cela signifie que je reconnais presque à la police le droit d'utiliser des tables d'écoute dans le cas d'infractions graves. Monsieur l'Orateur, je dois admettre qu'il s'agit là d'une position que je prends pour le moment, mais non pas d'une position définitive. J'espère que nous en arriverons à une position de puriste le plus tôt possible. Je suis porté à croire que si nous acceptons les principes de ce bill, nous ne permettrons pas ainsi à la police d'avoir de très nombreuses tables d'écoute. Je crois que la police a déjà suffisamment de techniques pour combattre le crime sans devoir utiliser des tables d'écoute, et j'espère qu'elle n'en utilisera qu'en dernier ressort.